



## Licenciement durant cdd saisonnier

-----  
Par Vvmada

Bonjour,pouvez vous m'aider s'il vous plaît ? J'ai travaillé 1 mois et dix jours pour un contrat prévu de 6 mois, saisonnier dans la restauration.Donc 10 jours après la période d'essai. L'employeur se rend compte qu'il a trop de personnel et aimerait se débarrasser de moi ....?!Que puis je négocier si il me licencie, prime ou autres s'il vous plaît et quel montant sur quel base ? J'étais responsable d'un snack/bar .Merci beaucoup d'avance !!

-----  
Par morobar

Bonjour,

Que puis je négocier si il me licencie

Rien du tout, le licenciement n'existe pas en matière de CDD, pas plus que la démission.

Ce qui peut advenir:

\* accord des parties pour modification de l'échéance

\* rupture du CDD pour embauche en CDI.

SI l'employeur veut se défaire d'un salarié en CDD, il paie l'intégralité des salaires jusqu'à l'échéance au minimum.